

# ANNEXE X

## INFORMATION – LISTE DES DECISIONS DELEGATION GESTION COURANTE L2122-22 DU C.G.C.T.

Ajouts décisions depuis 15 février 2018

**Décision n°2018.02.20.01-DGS** : Il est consenti une occupation à titre précaire d'un local communal à l'euro symbolique, en faveur de l'association Maison de l'Emploi Toulon Méditerranée dans le cadre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE)

**Décision n°2018.03.14.01-DGS** : Il est consenti une occupation à titre précaire d'un local communal à l'euro symbolique, en faveur de l'association A.V.A.S.TO.FA

**Décision n°18.007.FC** : Il est établi un contrat en faveur la société AIR LIQUIDE pour la mise à disposition d'emballage de gaz medium et grandes bouteilles, pour un montant de 303 €TTC et pour une durée de 5 ans.

**Décision n°18.009.PS** : Il est établi un contrat en faveur de la société SAS VERBRUGGE concernant un relevé topographique chemin du Rouve, pour un montant de 1 776 € TTC et pour une durée de 15 jours.

**Décision n°18.010.PS** : Il est établi un contrat en faveur de la société SAS VERBRUGGE concernant un relevé topographique rue Chanoine Bœuf, pour un montant de 1 305,60 € TTC et pour une durée de 15 jours.

**Décision n°18.011.PS** : Il est établi un contrat en faveur de la société SAS VERBRUGGE concernant un relevé topographique rond-point De Lattre de Tassigny, pour un montant de 768 € TTC et pour une durée de 15 jours.

**Décision n°18.012.PS** : Il est établi un contrat en faveur de la société SAS VERBRUGGE concernant un relevé topographique rue Portalis, pour un montant de 768 € TTC et pour une durée de 15 jours.

**Décision n°18.013.PS** : Il est établi un contrat en faveur de la société SAS VERBRUGGE concernant un relevé topographique chemin Saint-François, pour un montant de 1 755 € TTC et pour une durée de 15 jours.

**Décision n°18.014.PS** : Il est établi un contrat en faveur de l'association MER NATURE « Animation d'ateliers dans le cadre du Printemps des Jardiniers », pour un montant de 400 € NET, 1 jour

**Décision n°18.015.PS** : Il est établi un contrat en faveur de l'association ACADÉMIE DU VAR « Réalisation de conférences « culturelles », pour un montant de 600 € NET, 1 à 4 jours

**Décision n°18.016.PS** : Il est établi un contrat en faveur de l'association REY HARMONIC « Animation musicale et déambulatoire par le Jazz Project Quartet, pour un montant de 750 € NET, 1 jour

**Décision n°18.017.PS** : Il est établi un contrat en faveur de Muriel AUZIAS « Animation d'ateliers artistiques dans le cadre du Printemps des Jardiniers », pour un montant de 330 € NET, 1 jour

**Décision n°18.018.PS** : Il est établi un contrat en faveur de Olivier ROCHE « Animation d'ateliers artistiques dans le cadre du Printemps des Jardiniers », pour un montant de 350 € NET, 1 jour

**Décision n°18.019.PS** : Il est établi un contrat en faveur de la société APAVE pour la vérification des installations thermiques fluide de l'école maternelle Malraux, pour un montant de 91,80 € TTC et pour une durée d'un jour.

**Décision n°18.020.PS** : Il est établi un contrat en faveur de la société APAVE pour la vérification générale périodique des harnais, pour un montant de 336,48 € TTC et pour une durée d'un an.

**Décision n°18.022.PS** : Il est établi un contrat en faveur de la société JRM DOMOTIQUE pour l'inspection alarme anti intrusion de l'école primaire Pagnol, pour un montant de 298,80 € TTC et pour une durée d'un an reconductible 3 fois.

**Décision n°18.023.PS** : Il est établi un contrat en faveur de la société JRM DOMOTIQUE pour l'inspection alarme anti intrusion de l'école maternelle Pagnol et la cantine, pour un montant de 346,80 € TTC et pour une durée d'un an reconductible 3 fois.

**Décision n°18.024.PS** : Il est établi un contrat en faveur de la société JRM DOMOTIQUE pour l'inspection alarme anti intrusion de l'école maternelle Malraux, pour un montant de 298,80 € TTC et pour une durée d'un an reconductible 3 fois.

**Décision n°18.025.PS** : Il est établi un contrat en faveur de la société JRM DOMOTIQUE pour l'inspection alarme anti intrusion de l'école primaire Malraux et la cantine, pour un montant de 346,80 € TTC et pour une durée d'un an reconductible 3 fois.

**Décision n°18.026.PS** : Il est établi un contrat en faveur de la société JRM DOMOTIQUE pour l'inspection alarme anti intrusion de l'école primaire Gavot, pour un montant de 262,80 € TTC et pour une durée d'un an reconductible 3 fois.

**Décision n°18.83330.005.CA** : Il est établi un marché en faveur de la société SHARP pour la location, installation et maintenance de photocopieurs (LOT n°1), pour une durée de 48 mois et pour un montant minimum de 72 000 € TTC et un montant maximum de 192 000 € TTC.

**Décision n°18.83330.006.CA** : Il est établi un marché en faveur de la société SHARP pour la location, installation et maintenance de photocopieurs (LOT n°2 – CTM & Régie de l'eau), pour une durée de 48 mois et pour un montant minimum de 4 800 € TTC et un montant maximum de 14 400 € TTC.

**Décision n°18.83330.007.CA** : Il est établi un marché en faveur de la société GARAFFA pour les travaux complémentaire de démolition et de dépose de divers éléments de second œuvre dans le cadre de l'opération de reconstruction partielle du dallage du pôle social, pour une durée de 15 jours et un montant de 12 621,60 € TTC.